

## LEGISLATURE 2016 – 2021

---

### PROCES-VERBAL no 5

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz  
tenue le mercredi 21 décembre 2016  
à la Salle du Conseil communal, Maison Hugonin

Présidence : Mme Geneviève Pasche

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Préavis et rapport
- 2.1. Préavis municipal N° 25/2016 – Budget 2017 de la Commune de La Tour-de-Peilz et rapport de la Commission des finances
3. Propositions individuelles et divers

#### **Appel**

64 présents sur 84 membres élus.

Excusé(e)s : Anthony Abbott – Willy Bühlmann – Pierre Cavin – Julien Costanzo – Michel Culand – Erik Dumusque – José Espinosa – Philippe Eugster – Brigitte Fahrni-Chiusano – Lucia Fesselet-Comina – Pierre Frey – François Gognuz – Mathias Lorandi – Eric Mamin – Vera Moser – Jean Nervi – Nicole Rivet – Anna Tobler – Yohan Ziehli

Absent(e)s : Nicolas Mattenberger

Mme la Présidente ouvre la 5<sup>ème</sup> séance de l'année 2016-2017, 5<sup>ème</sup> séance de la législature 2016-2021, en saluant toutes les personnes présentes, la presse - qui s'efforcera de rapporter les discussions au plus près de la réalité - et le public, qu'elle remercie de s'être déplacé pour suivre les débats. Elle souhaite que ceux-ci soient toujours courtois et émet le vœu qu'ils soient placés sous le signe du fair-play et du respect mutuel.

#### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il y a lieu d'ajouter un point 3 nouveau – Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations. M. M. Rohrer déposera à ce point une interpellation intitulée « Budget 2017 – Investissements ».

L'ordre du jour n'appelant pas d'autres commentaires, il est adopté à l'unanimité tel que complété.

Mme la Présidente confirme, après discussion avec M. le Préfet, la prise en considération du postulat de M. P. Frey « FCR, de la nécessité de réviser les critères d'éligibilité des institutions bénéficiaires » déposé lors de la dernière séance. Ce postulat a été renvoyé à la Municipalité par 36 voix contre 8. Ces voix représentent, selon le règlement du Conseil communal, les seules qui sont prises en compte pour le calcul de la majorité. Il s'agit d'une subtilité de notre règlement par rapport à la loi sur les communes, qui parle de majorité absolue.

La société coopérative du Manège de Villard a adressé une lettre à la Municipalité pour lui faire part de ses vifs remerciements pour le prêt de fr. 30'000.— que le Conseil communal lui a octroyé.

La Fondation des Eglantines nous a adressé ses vœux pour 2017.

M. le Syndic remercie chacun de sa présence ce soir, puisqu'il est en effet très rare que le Conseil utilise la séance de réserve. Il remercie la Présidente pour son travail de préparation et indique que les amendements qui sont arrivés à la connaissance de la Municipalité en fin d'après-midi n'ont pas pu être traités. Il remercie également la commission des finances pour la rédaction rapide et la précision de son rapport.

## 2. Préavis et rapport

### 2.1. Préavis municipal N° 25/2016 – Budget 2017 de la Commune de La Tour-de-Peilz et rapport de la Commission des finances

Rapporteurs : MM. Jean-Yves Schmidhauser et Guy Chervet

Mme la Présidente indique que la nouvelle version du budget 2017 est celle qui se trouve dans la brochure du budget, complétée par la liste des postes modifiés par la Municipalité figurant sur le document « Budget 2017 – Nouvelle version suite à la votation du 27 novembre 2016 ». La commission des finances propose une série d'amendements qui seront soumis à discussion et à votation. Il en sera de même pour ceux qui seront déposés par les conseillers. L'art. 139 RCC stipule que « les amendements au budget entraînant la création ou la suppression d'un poste ou la majoration ou la diminution de plus de 10% d'un poste prévu ne peuvent être adoptés avant que la municipalité se soit prononcée ».

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme la Présidente indique la procédure qui sera suivie pour l'étude du budget, compte par compte. Chaque amendement sera voté au fur et à mesure, puis le Conseil se prononcera sur l'acceptation ou le refus du budget dans son ensemble.

M. le Syndic aimerait insister sur le fait que les réductions d'environ fr. 600'000.— proposées par la Municipalité ne sont pour la plupart pas des économies, mais avant tout des transferts de charges, dans plus de 90% des cas. Le non à l'augmentation d'impôts portait sur six points pour le collège Courbet, avec la salle de gymnastique triple, le Château, avec le Musée suisse du Jeu, le café-restaurant et la maison des jardiniers, et une augmentation de deux points pour le ménage courant. Forcément que si l'on est contre un des sous-ensembles, on vote non. Donc, en aucun cas on peut dire aujourd'hui que les citoyennes et citoyens ont voté non aux deux points d'augmentation pour le ménage communal. Il souhaite que cela soit bien compris pour que les citoyennes et citoyens ne soient pas pris en otage par le Conseil communal.

La discussion n'étant plus demandée, le budget est examiné compte par compte :

### 1. ADMINISTRATION GENERALE

Compte 100.3170.00

#### Débours Conseil-Commissions permanentes Amendement à fr. 15'500.— de M. P. Fontana

M. P. Fontana propose une réduction du budget de fr. 2'000.— qui serait compensée par le fait que le repas de Noël ne serait plus gratuit. Chaque conseiller pourrait participer, pourquoi pas sous la forme d'un repas canadien. Le Conseil doit faire sa part pour montrer l'exemple.

M. le Syndic trouve l'idée du repas canadien fort sympathique, mais lorsqu'on a déjà de la peine à trouver des personnes prêtes à s'engager pour la chose publique, offrir une saucisse aux choux une fois par année, c'est la moindre des attentions que les conseillères et conseillers peuvent attendre de la Municipalité. Il invite donc le Conseil à refuser cet amendement.

M. J.-Y. Schmidhauser remarque que le repas du Conseil communal coûte fr. 1'500. —.

Mme la Présidente indique que c'est le chiffre de fr. 3'000.— qui a été avancé.

La parole n'est plus demandée. Au vote, **l'amendement de M. P. Fontana est refusé à une large majorité (quelques avis contraires et sept abstentions).**

Compte 111.3170.00

**Réceptions et vin d'honneur**

Amendement à fr. 80'000.— de M. S. Overney

M. S. Overney constate un certain embonpoint à ce poste et estime qu'on peut prévoir un début de cure d'amaigrissement. La qualité de nos obligations de réception ne se joue pas à ce que l'on offre, mais à la façon dont on accueille les gens.

M. le Syndic remarque qu'on peut mettre le chiffre qu'on veut, tout dépend de la manière dont on veut accueillir les gens. Nous sommes une commune vigneronne, nous servons du vin, nous offrons du vin. Le budget 2017 prévoit un montant de fr. 86'000.—, alors que les comptes 2015 étaient de fr. 88'447.90. Le budget 2017 ne dépasse donc pas les comptes 2015. Il est important de ne pas diminuer ce compte parce qu'il faut conserver l'image de La Tour-de-Peilz, faite de cordialité. Il invite donc le Conseil à refuser cet amendement.

La parole n'est plus demandée. Au vote, **l'amendement de M. S. Overney est accepté par 30 voix contre 27 (cinq abstentions).**

Compte 111.3170.01

**Manifestation du 1<sup>er</sup> août**

Amendement à fr. 31'600.— de M. Ch. Anglada

M. Ch. Anglada indique qu'un certain nombre de communes proposent un grand feu, sans qu'il soit artificiel. Sans aller jusque-là, il propose de réduire le montant prévu pour les feux d'artifice de fr. 15'000.— à fr. 10'000.—, ce qui ramènerait le poste à l'équivalent de ce qui figure aux comptes 2015.

M. le Syndic remarque que le feu d'artifice du 31 juillet est l'évènement majeur de l'année à La Tour-de-Peilz, puisque jamais le port n'est aussi fréquenté que ce soir-là. La réduction serait de fr. 5'000.—, mais la perception de la population serait très importante. Il n'a pas envie de prendre la population en otage et de diminuer le feu parce qu'elle a mal voté. Il invite donc le Conseil à refuser cet amendement.

Mme E. Leimgruber estime qu'il est tout à fait possible de trouver le même volume de feux pour moins cher. Ce feu d'artifice n'est à son avis pas quelque chose de central. On peut donc faire un effort sur ce point.

La parole n'est plus demandée. Au vote, **l'amendement de M. Ch. Anglada est refusé par 35 voix contre 23 (cinq abstentions).**

Compte 111.3181.00

**Affranchissement général**

Amendement à fr. 70'000.— de la commission des finances

Compte 450.3181.00

**Affranchissement**

(nouveau)

Amendement à fr. 15'000.— de la commission des finances

Compte 450.4812.00

**Prélèv. fin. spéc. élim. ordures mén.**

Amendement à fr. 366'190.— de la commission des finances

M. J.-Y. Schmidhauser remarque qu'il ne s'agit pas d'une économie mais d'une réaffectation, puisque l'affranchissement pour la taxe au sac doit figurer dans les comptes relatifs à la taxe au sac. Il rappelle que ces comptes devraient être autofinancés par les taxes qui sont prélevées. Les trois amendements sont liés.

M. le Syndic trouve la proposition de la commission des finances pertinente et la Municipalité s'y rallie. Il invite donc le Conseil à accepter cet amendement.

La parole n'est plus demandée. Au vote, **l'amendement de la commission des finances est accepté à l'unanimité.**

Compte 111.3653.30

**Subventions – Culture, loisirs et sport**

Amendement à fr. 4'095.— de M. L. Gonin

M. L. Gonin propose une réduction de 30% de ce poste.

M. J.-P. Schwab remarque qu'il ne s'agit pratiquement que de cotisations. La commune est membre d'une vingtaine d'associations. On peut décider de supprimer l'adhésion, mais on ne peut pas réduire le montant de la cotisation fixée par les statuts.

La parole n'est plus demandée. Au vote, **l'amendement de M. L. Gonin est refusé à une très large majorité (six avis favorables et une abstention).**

Compte 111.3655.00                      **Subventions – Aide et prévoyance sociale**  
Amendement à fr. 2'114.— de M. L. Gonin

M. L. Gonin propose une réduction de 30% de ce poste.

M. J.-P. Schwab indique qu'il s'agit de diverses cotisations et subventions. Onze associations sont concernées (services bénévoles vaudois, bibliothèque sonore, fondation des Clarines, la Main Tendue, les Airelles, les Eglantines, la ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme, Terre des hommes, Pro Familia et Insieme Vaud). Ce sont des montants entre fr. 100.— et fr. 1'000.—.

La parole n'est plus demandée. Au vote, **l'amendement de M. L. Gonin est refusé à une très large majorité (six avis favorables).**

Compte 111.3658.01                      **Subventions - PROMOVE**  
Amendement à fr. 56'350.— de M. O. Coeytaux

M. O. Coeytaux propose de réduire ce poste de 30%. Cas échéant, il demande que les termes contractuels soient revus afin d'économiser sur cette subvention.

M. J.-P. Schwab, municipal, indique que la commune verse un montant de fr. 7.— par habitant à la Promove. Ce n'est donc pas négociable. Soit on fait partie de la Promove et on paie la contribution, soit on n'en fait pas partie. La seule chose qu'on pourrait imaginer, c'est de dénoncer la convention, mais ce ne serait pas forcément une bonne chose pour La Tour-de-Peilz.

M. O. Coeytaux, au vu de ces informations, retire son amendement.

Compte 111.3658.02                      **Subventions - ASLOCA**  
Amendement à fr. 4'000.— de Mme Ch. Rithener

Mme Ch. Rithener remarque que la première mouture du budget prévoyait un montant de fr. 5'000.—. Sur la nouvelle version, la Municipalité propose une réduction de 20%, mais le poste est en réalité mis à zéro selon le rapport de la commission des finances. Ce n'est donc pas une réduction de 20%, mais de 100%. Elle tient à mettre en avant les services importants que l'ASLOCA rend aux locataires et ne comprend pas pourquoi on supprime ce poste. Elle peut accepter une réduction de 20% et demande donc la réintroduction, à ce poste, d'un montant de fr. 4'000.—.

M. le Syndic rappelle que cette subvention a été votée à une période où il y avait particulièrement d'abus. Il y en a toujours, mais le Conseil veut faire des économies ; c'en est une. La Municipalité propose donc effectivement une réduction de 100% et la suppression de cette subvention.

M. J.-Y. Schmidhauser estime que si l'on suit ce raisonnement, on peut supprimer toutes les subventions. Il n'y a pas de raison d'en réduire certaines de 20% et de supprimer celle de l'ASLOCA de 100%. S'il y a une politique générale de baisse des subventions qui peut s'expliquer en raison du vote populaire, il faut une certaine égalité dans la répartition des efforts. Il ne peut donc que soutenir cet amendement.

La parole n'est plus demandée. Au vote, **l'amendement de Mme Ch. Rithener est refusé la majorité (un certain nombre d'avis favorables et une abstention).**

Compte 111.3658.05                      **Subventions – Bus Petit Prince**  
Amendement à fr. 6'650.— de M. O. Coeytaux

M. O. Coeytaux propose là aussi une réduction de 30%. Cas échéant, il demande que les termes contractuels soient revus afin d'économiser sur cette subvention.

M. le Syndic remarque qu'il s'agit d'un service à la population, notamment pour les jeunes qui n'ont pas de moyen de locomotion. Ce service fonctionne très bien et, vis-à-vis des jeunes, on se doit de garder cette subvention telle quelle, raison pour laquelle il invite le Conseil à refuser cet amendement.

M. J.-Y. Schmidhauser rappelle qu'on ne peut ce soir parler que des finances. S'il y a une volonté de revoir les termes de la convention, cela doit faire l'objet d'une interpellation ou d'une motion lors d'une prochaine séance.

La parole n'est plus demandée. Au vote, **l'amendement de M. O. Coeytaux est refusé à une très large majorité (six avis favorables).**

Compte 111.3659.02

**Subventions – Dons occasionnels**

Mme A.-M. Arnaud indique que dans ce compte figure le remplacement du bateau à rames du Doyen, pour fr. 15'000.—. Ne faudrait-il pas transférer cette subvention dans les comptes 470 destinés au port ou la prendre dans la réserve du compte 470.4803.03 ?

M. G. Chervet remarque que le compte 470 concerne l'entretien et le fonctionnement du port en lui-même. Il est autofinancé par les finances d'ancrage. Le bateau à rames est destiné à la société de sauvetage, il n'a donc pas à figurer dans les comptes du port.

Mme A.-M. Arnaud, constatant que ce transfert de compte n'est pas possible, renonce donc à sa demande.

Compte 150.3653.03

**Subventions – Jumelage Ornans**  
**Amendement à fr. 0.— de M. G. Ranzato**

M. G. Ranzato souhaite supprimer ce poste.

M. J.-P. Schwab remarque que ce jumelage existe depuis un certain nombre d'années. La Municipalité souhaite réactiver ce jumelage. Elle s'est rendue il y a environ deux mois à Ornans, et un stand, tenu par des personnes de La Tour-de-Peilz, a été organisé dans le cadre du Marché de Noël d'Ornans. Des résolutions ont été prises avec la commune d'Ornans, qui a aussi une nouvelle municipalité, afin de fortifier ces liens d'amitié. Nous n'avons qu'un seul jumelage, alors qu'Ornans en a trois, dont un avec le Canada. Ce montant de fr. 15'000.— est relativement faible, raison pour laquelle il demande au Conseil de conserver cette subvention.

M. G. Chervet ajoute que dans ces fr. 15'000.— figurent fr. 5'000.— pour le soutien à la manifestation « A la manière de Courbet ». Ce serait dommage de supprimer cette subvention au moment où quelques bonnes volontés essaient de relancer ce jumelage. Pour sa part, il serait même très favorable à ce que la sortie du Conseil communal se déroule une fois à Ornans.

La parole n'est plus demandée. Au vote, **l'amendement de M. G. Ranzato est refusé à une très large majorité (six avis favorables et quatre abstentions).**

Compte 150.3653.20

**Subventions – Fondation Musée du jeu**  
**Amendement à fr. 695'000.— de M. M. Rohrer**

M. M. Rohrer demande l'annulation de la diminution de fr. 10'000.— proposée par la Municipalité. Le débat qui a eu lieu lors de la dernière séance concernant le Fonds culturel Riviera, notamment les propos de M. K. Egli, ainsi que les postulats de Mme A.-M. Arnaud et de M. P. Frey imposent une discipline dans l'octroi de subventions à des institutions et des manifestations culturelles. Il doit être tenu compte des critères d'attribution du Fonds culturel, spécialement celui qui dispose que « la commune territoriale sur laquelle se déroule le projet culturel lui apporte son soutien financier » et son corolaire logique qui demande réciproquement que les manifestations culturelles qui émergent au Fonds culturel Riviera s'abstiennent de faire la tournée des caisses communales voisines pour boucler leurs comptes.

Mme T. Aminian, municipale, remarque que c'est dans une volonté d'économie que cette proposition de réduction a été faite. Dans son budget global et compte tenu du tournus du personnel, le Musée du Jeu peut absorber cette diminution. Elle demande donc de rejeter cet amendement.

La parole n'est plus demandée. Au vote, **l'amendement de M. M. Rohrer est refusé à une très large majorité (trois avis favorables et quatre abstentions).**

Compte 150.3653.27

**Subventions – Nox Orae**  
**Amendement à fr. 0.— de M. M. Rohrer**

M. M. Rohrer propose de supprimer ce compte étant donné la doublure avec le Fonds culturel Riviera.

Mme T. Aminian remarque que Nox Orae est le seul festival de musique qui a lieu sur notre territoire. Il en est à sa 7<sup>ème</sup> édition et connaît un succès indéniable au niveau régional, voire national. Pour pouvoir obtenir de l'aide du Canton ou d'autres fonds, il est indispensable d'avoir le soutien de la commune territoriale. Le festival Nox Orae est soutenu par la commune à hauteur de fr. 10'000.—, il y a de l'aide au niveau des infrastructures à hauteur de fr. 7'000.—. Vevey donne fr. 17'000.—, le Fonds culturel Riviera fr. 15'000.— et le Canton fr. 8'000.—. Refuser de soutenir un festival qui se passe sur notre territoire et qui connaît un grand succès serait très malvenu. Elle invite donc le Conseil à rejeter cet amendement.

La parole n'est plus demandée. Au vote, **l'amendement de M. M. Rohrer est refusé à une très large majorité (trois avis favorables et deux abstentions).**

Compte 150.3653.36

**Subventions – Fest. artistes rue (Vevey)**  
Amendement à fr. 0.— de M. M. Rohrer

M. M. Rohrer souhaitait déposer un amendement similaire au précédent concernant le Rocking Chair mais, au vu des majorités, il y renonce. Il remet par contre en question la subvention prévue pour le Festival des artistes de rue, qui se déroule à Vevey.

Mme T. Aminian remarque que ce festival fêtera en 2017 ses 25 ans. Même s'il se déroule à Vevey, ce sont 150 spectacles gratuits qui font le bonheur des petits et des grands, de notre commune également. Au printemps 2016, la Municipalité est entrée en matière pour la première fois en vue de soutenir ce festival. Afin d'obtenir une bonne visibilité à travers ce partenariat, le choix s'est porté sur le financement, à hauteur de fr. 2'000.—, du concours d'affiches, qui remporte chaque année un vif succès. Grâce à cela, notre logo figure sur les affiches qui annoncent le festival. Elle invite donc le Conseil à rejeter l'amendement.

La parole n'est plus demandée. Au vote, **l'amendement de M. M. Rohrer est refusé à une très large majorité (huit avis favorables et quatre abstentions).**

Compte 153.3011.00

**Sport et Jeunesse - Traitements**  
Amendement à fr. 179'000.— de la commission des finances

M. G. Chervet remarque que la Municipalité avait prévu initialement un 100% EPT pour un nouvel animateur jeunesse. Ce poste a finalement été réduit par rapport à la durée. Au lieu d'être sur toute l'année, il a été porté à hauteur de trois mois seulement. La commission des finances propose pour sa part de reporter l'engagement de cet animateur jeunesse au budget 2018.

M. O. Wälchli, municipal, relève qu'un effort a déjà été consenti par rapport à l'engagement de ce nouvel animateur. Comme indiqué dans le rapport de la commission des finances, de nouvelles tâches ont été attribuées au délégué sport et jeunesse, en particulier toutes les tâches en lien avec le sport. Il ne s'agit pas seulement de créer un nouveau poste, mais de reprendre des activités qui existent déjà et qui sont assumées aujourd'hui par le délégué sport et jeunesse, qui n'aura plus le temps nécessaire pour s'en occuper. Il s'agit également d'activités en lien avec les incivilités, qui sont légèrement en augmentation dans notre commune. Cet engagement est prévu au 1<sup>er</sup> octobre pour permettre de créer toute une panoplie d'activités pour les écoliers dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018. La commission de gestion a visité à plusieurs reprises le secteur sport et jeunesse et a estimé à chaque fois qu'il était nécessaire d'engager du personnel supplémentaire. Il invite donc le Conseil à refuser cet amendement.

La parole n'est plus demandée. Au vote, **l'amendement de la commission des finances est accepté à une très large majorité (sept avis favorables et six abstentions).**

## 2. FINANCES

La parole n'est pas demandée.

## 3. DOMAINES ET BATIMENTS

Compte 330.3156.04

**Entretien du matériel de cave**  
Amendement à fr. 0.— de la commission des finances  
Sous-amendement à fr. 1'500.— de M. G. Chervet

M. J.-Y. Schmidhauser remarque qu'il s'agit d'aménager une cave dans le Domaine de la Doges en remplacement de celle du Collège Charlemagne, qui est peu pratique. La commission des finances propose de reporter cet investissement et donc de supprimer le montant prévu au budget 2017.

M. O. Wälchli remarque que ce compte est composé de deux parties. Fr. 10'000.— sont prévus pour l'aménagement de la cave de la Doges et fr. 1'500.— pour des frais divers qui figurent habituellement au budget. Des contacts ont eu lieu avec les intendants de la Doges et Patrimoine Suisse, qui ont sollicité la commune pour savoir si nous souhaiterions utiliser leur cave voûtée. Après étude, il s'est avéré que la climatisation-ventilation sous le collège Charlemagne, où est stocké actuellement le vin et qui est peu pratique, arrive en bout de course. Aucun système de ventilation et de climatisation n'est nécessaire à la Doges. Cela permettrait également de mettre en valeur les vins de la commune et d'organiser des manifestations dans un cadre idyllique. Ce montant de fr. 10'000.— n'est qu'une partie des investissements, puisque le reste serait pris en charge par Patrimoine Suisse. La Municipalité souhaite donc maintenir cet investissement afin qu'il se réalise courant 2017.

M. G. Vernez rappelle qu'il y a une dizaine d'années, la Municipalité avait tenté de négocier un passage pour piétons sous la Doges, qui ne perturbait pas les habitants du domaine. La fondation avait refusé. C'est une fondation peu collaborante, raison pour laquelle il soutient cet amendement.

Mme A.-M. Arnaud trouve très dommage d'abandonner ce projet, parce que c'est une façon de faire connaître le patrimoine de La Tour-de-Peilz. C'est une bonne publicité qui ne coûte pas cher.

M. J.-Y. Schmidhauser rappelle que la position de la commission des finances n'est pas d'abandonner ce projet, mais de reporter cet investissement, qui n'est manifestement pas urgent, à des temps meilleurs, lorsque la population acceptera peut-être une hausse d'impôts limitée qui permettra de poursuivre ce genre de projets.

M. G. Chervet propose, au vu des explications données par la Municipalité, un sous-amendement afin de conserver fr. 1'500.— à ce poste pour les travaux courants.

La parole n'est plus demandée. Au vote, **le sous-amendement de M. G. Chervet est accepté à une large majorité (sept avis contraires et sept abstentions). L'amendement sous-amendé de la commission des finances est ensuite accepté à une très large majorité (cinq avis contraires et neuf abstentions).**

Compte 350.3141.01

**Entretien des bâtiments administratifs**

Amendement à fr. 0.— de la commission des finances

M. G. Chervet indique que la commission des finances propose de supprimer ce poste étant donné que les frais de raccordement du chauffage à distance sont un investissement, aux yeux du règlement sur la comptabilité des communes, et seuls les investissements inférieurs à fr. 50'000.— peuvent figurer au budget de fonctionnement. Indépendamment de la votation du 27 novembre dernier, la commission des finances avait de toute façon prévu cet amendement, charge à la Municipalité de revenir avec un préavis.

M. O. Martin, municipal, remarque que ce compte était de fr. 110'000.— dans la 1<sup>ère</sup> mouture du budget. La Municipalité l'a réduit de fr. 40'000.— en supprimant le changement des volets de Croq'Lune, qui peuvent attendre encore une année ou deux. Les fr. 70'000.— restants devront de toute manière être investis en 2017, que l'on passe par le budget ou par un préavis, parce que le chauffage est en bout de course. La Municipalité a estimé qu'il s'agissait d'un renouvellement, mais elle peut se rallier à l'avis de la COFIN. Il invite toutefois le Conseil à suivre la position de la Municipalité.

La parole n'est plus demandée. Au vote, **l'amendement de la commission des finances est accepté à l'unanimité.**

#### **4. URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS**

Compte 400.3185.02

**Honoraires – Plan cadastral**

Amendement à fr. 0.— de la commission des finances

Sous-amendement à fr. 8'500.— de la Municipalité

M. J.-Y. Schmidhauser remarque qu'il y a la volonté de mettre à jour un certain nombre de panneaux. Pour la commission des finances, ces travaux peuvent attendre 2018 ou 2019.

M. le Syndic indique que la Municipalité se rallie à la suppression des fr. 14'000.— relatifs aux panneaux de ville. Par contre, on se doit chaque année de faire des plans pour le Registre foncier (fr. 3'500.—) et des relevés numériques (fr. 5'000.—), raison pour laquelle la Municipalité dépose un sous-amendement afin de conserver fr. 8'500.— à ce poste.

La parole n'est plus demandée. Au vote, **le sous-amendement de la Municipalité est accepté à une très large majorité (quatre abstentions). L'amendement sous-amendé de la commission des finances est ensuite accepté à la quasi-unanimité (une abstention).**

Compte 432.3114.00

**Achat matériel décorations de Noël**  
Amendement à fr. 0.— de M. Ch. Anglada

M. Ch. Anglada ne pense pas qu'il soit absolument urgentissime d'assurer dans ce domaine un investissement de fr. 10'000.— pour l'année 2017. Il propose donc de reporter cet investissement.

M. le Syndic indique que la Municipalité, connaissant l'esprit d'innovation et d'entreprise des services voirie et parcs et jardins, peut se rallier à cette proposition.

La parole n'est plus demandée. Au vote, **l'amendement de M. Ch. Anglada est accepté à une très large majorité (deux avis contraires et deux abstentions).**

Compte 450.3114.00

**Achats mach., mat. expl. et d'entretien**  
Amendement à fr. 0.— de Mme M. Brüssow

Mme M. Brüssow remarque que la déchetterie et le ramassage des ordures fonctionnent bien dans notre commune où il y a déjà de nombreux moloks. Elle propose donc de renvoyer cet investissement à des temps financièrement meilleurs et de ramener ce compte à zéro s'il ne concerne que l'achat de nouveaux moloks.

M. le Syndic indique que la Municipalité n'a pas eu la possibilité de débattre de cet amendement. Cela ne lui paraît donc pas très sérieux de supprimer fr. 133'500.— d'un seul coup sans avoir pu étudier la question. On voit, notamment à la place des Terreaux, que les moloks sont très vite saturés. Il invite donc le Conseil à refuser cet amendement.

M. G. Chervet estime qu'il ne faut pas supprimer l'intégralité du montant. Il y a dans ce compte à peu près fr. 80'000.— pour l'achat de moloks en tant que tel, mais qui sont prévus pour les nouveaux quartiers. La commission des finances n'a donc pas jugé nécessaire de corriger ce montant.

M. J.-Y. Schmidhauser ajoute que l'installation de moloks se fait souvent dans le cadre de travaux plus globaux, pour lesquels les plans sont déjà faits. Ne pas installer les moloks implique des modifications de plans qui peuvent être extrêmement importantes. Il y a une certaine synchronisation à avoir. Il propose donc de rejeter cet amendement.

La parole n'est plus demandée. Au vu des explications données, Mme M. Brüssow retire son amendement.

Compte 451.3114.00

**Achats mach., mat. expl. et d'entretien**  
1<sup>er</sup> amendement à fr. 31'500.— de la commission des finances

Compte 451.3114.00

**Achats mach., mat. expl. et d'entretien**  
2<sup>ème</sup> amendement à fr. 46'500.— de la Municipalité

Compte 451.4812.00

**Prélèv. fin. spéc. élim. ordures mén.**  
Amendement à fr. 14'130.— de la commission des finances

Compte 451.3812.00  
(nouveau)

**Attrib. fin. spéc. – élim. ordures mén.**  
Amendement à fr. 15'870.— de la commission des finances

M. J.-Y. Schmidhauser indique que la commission des finances propose de reporter la mise en place d'un système d'accès par carte magnétique à la déchetterie, non pas que ce système n'a pas d'utilité, mais toujours dans un souci d'économie. La déchetterie fonctionne sans ces cartes. Il y a certainement des améliorations à apporter, mais il n'y a rien d'urgent.

M. le Syndic pense que cette proposition est un magnifique auto-goal. Il rappelle que la déchetterie devrait être autofinancée avec des taxes affectées. Or, elle est déficitaire de fr. 350'000.—. C'est inacceptable et cela vient principalement du fait qu'on n'arrive pas à contrôler les personnes qui utilisent la déchetterie. Mis à part Vevey, dont le système n'est pas encore tout à fait en place, nous sommes la seule commune qui n'a pas de cartes magnétiques. Les accès ont été revus pour avoir un système d'entrée/sortie qui permette de mieux contrôler les véhicules. Le but des cartes magnétiques est d'éviter les abus. La Municipalité propose plutôt de reporter la dépense de fr. 30'000.— prévue pour l'achat de trois bennes pour le compost, l'aluminium et le fer blanc. Cet investissement peut être reporté en 2018 par la location de containers d'occasion qui sont relativement bon

marché. Elle dépose donc un sous-amendement afin de conserver les cartes magnétiques (fr. 45'000.—) mais de supprimer les fr. 30'000.—pour l'achat de trois bennes.

M. G. Chervet indique que les deux représentants de la commission des finances prennent acte de ce sous-amendement et proposent de l'accepter.

M. J.-Y. Schmidhauser remarque que le Conseil peut approuver l'une ou l'autre des propositions, mais aussi repousser les deux à l'année prochaine. S'il accepte de reporter l'achat des bennes, cela ne veut pas dire qu'il acceptera les cartes magnétiques.

M. G. Chervet remarque que si les deux amendements sont acceptés, le montant au budget sera de fr. 1'500.—. Il propose donc de voter séparément les propositions d'une part de la COFIN et d'autre part de la Municipalité et de les considérer comme 2 amendements distincts du poste 451.3114.00.

M. M. Rohrer souhaite le maintien des cartes magnétiques. En tant qu'utilisateur régulier de la déchetterie, il a souvent pu observer l'impuissance du personnel à contrôler qu'il n'y ait pas de personnes autres que de La Tour-de-Peilz à la déchetterie. Il invite également la Municipalité à présenter l'année prochaine, comme elle l'avait laissé entendre, une vision plus précise de la situation de l'ensemble de la déchetterie et de la filière des déchets.

M. G. Chervet rappelle qu'il s'agit de comptes affectés. La contre-valeur pour chacun des amendements qui seront votés ou pas aura une influence sur le compte 451.4812.00. Si l'on diminue les charges (budgétées à fr. 59'130.—) de fr. 30'000.— et de fr. 45'000.—, le compte de produits passera dans les charges et il faudra ouvrir un compte 451.3812.00 qui sera un compte d'attribution doté d'un montant de fr. 15'870.—.

La parole n'est plus demandée. Au vote, **le sous-amendement de la Municipalité est accepté à l'unanimité. L'amendement de la commission des finances est quant à lui également accepté par 33 voix contre 26 (six abstentions).**

M. le Syndic prend acte de la décision du Conseil, mais indique, en réponse à la demande de M. M. Rohrer, qu'il n'y aura pas de rapport sur les déchets en 2017.

## 5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Compte 501.3011.00

### Bâtiments scolaires - Traitements

Amendement à fr. 839'750.— de Mme S. Glardon

Mme S. Glardon pense qu'il est de la responsabilité de notre commune de former des apprentis. Le métier d'agent d'exploitation est en pleine expansion. Ce métier consiste en de nombreuses activités dont notre commune a besoin, comme le nettoyage, l'entretien des bâtiments et des installations, l'entretien des espaces verts et de la voirie, ainsi que la gestion et l'administration. C'est aussi donner la chance à un jeune de rentrer dans la vie active et lui permettre d'obtenir un emploi à la fin de sa formation. C'est aussi un moyen pour notre commune de faire des économies en évitant de donner des mandats à l'extérieur pour des activités qui rentre- raient dans le cadre de cet apprentissage. La commune bénéficie d'excellents formateurs, donnons la chance à un jeune afin qu'il puisse devenir un membre actif de notre commune. Elle souhaite maintenir la création de ce poste d'apprentissage comme stipulé lors de la première version du budget et donc de majorer ce poste de fr. 11'050.—.

M. O. Martin indique que la Municipalité avait à l'origine envisagé de créer ce poste supplémentaire, mais au vu du contexte actuel, elle a décidé de maintenir le nombre actuel d'apprentis.

M. J.-Y. Schmidhauser se dit surpris de cette explication. En commission des finances, il a été dit que ce poste était supprimé parce qu'il n'y avait pas la capacité nécessaire pour former cet apprenti. Quel est le fondement exact de cette modification budgétaire ? Est-ce que par souci d'économie ou parce que la commune n'a pas la possibilité d'accueillir un apprenti supplémentaire ? Ce n'est pas la même chose et cela peut influencer le vote de manière significative.

M. G. Chervet ajoute que si la commission n'a pas corrigé ce poste, c'est parce qu'il n'y avait pas la capacité de former l'apprenti. Si c'est en réalité une mesure d'économie, il soutiendra l'amendement.

M. J.-Y. Schmidhauser soutient lui aussi cet amendement. La jeunesse fait déjà passablement les frais des éco-

nomies, notamment au niveau des camps. La formation est importante, donner des perspectives aussi. Ce n'est pas une dépense de fr. 11'050.— qui va bouleverser la commune. Cela aura par contre des conséquences pour un jeune au moins.

Mme E. Leimgruber ajoute qu'il y a des jeunes qui sont merveilleux. C'est à la commune de choisir le meilleur élément parmi les candidatures. Il faut donner une chance à une personne de plus, parce que cette personne qu'on choisira sera extrêmement rentable.

M. O. Martin remarque que si la Municipalité avait prévu au départ de créer un poste supplémentaire pour la formation d'un apprenti, c'est que la commune a les structures et les capacités nécessaires pour le faire. Il ne sait pas qui a dit à la commission que ce n'était pas le cas. Expérience faite, il ne se dit par contre pas tout à fait sûr qu'il y ait vraiment une demande si importante que cela pour ce métier.

M. S. Overney estime que tous les efforts qui sont faits pour former des apprentis sont à saluer. La commune est une entreprise formatrice et il ne peut que la féliciter. Le métier d'agent d'exploitation monte en puissance. Il permet toutes sortes de spécialisations. Les places de travail à la sortie de cet apprentissage sont en augmentation. Ce qui est intéressant, c'est qu'une commune offre les deux parties majeures de cet apprentissage, la zone Domaines et bâtiments et la zone Parcs et jardins. C'est un métier complet. Il ne peut donc qu'encourager la commune à offrir un poste de ce type à un jeune.

La parole n'est plus demandée. Au vote, **l'amendement de Mme S. Glardon est accepté à l'unanimité.**

Compte 501.3141.01

**Entretien des collègues**

Amendement à fr. 33'000.— de la commission des finances

M. J.-Y. Schmidhauser remarque qu'il ne s'agit ici pas d'un report de charges, mais de renoncer à un investissement dans des relais Wifi pour le collègue. La commission n'a pas reçu de justification suffisante de cet investissement et avait déjà accepté cet amendement avant même de connaître le résultat de la votation populaire. La Municipalité pourra toujours revenir par la suite cas échéant avec une justification qui serait plus convaincante.

M. O. Wälchli rappelle que la jeunesse est déjà passablement touchée par les mesures d'économies. Devons-nous aussi couper dans les moyens modernes de formation ? Contrairement à ce qui est dit dans le rapport de la commission, les salles de classes ont été équipées de raccordements Ethernet non pas en 2014, mais en 2011, lorsque les systèmes de beamers et d'écrans ont été mis en place aux collèges des Marronniers et des Mousquetaires. L'informatique a énormément évolué entre 2011 et 2017. Lorsqu'on dit que les points Wifi et le système de distribution informatique sont obsolètes, c'est vraiment le cas. Il invite donc le Conseil à refuser cet amendement.

M. G. Chervet s'occupe aussi de la partie informatique de la fiduciaire dans laquelle il travaille et peut dire que les câbles Ethernet ne vieillissent pas aussi vite que le Wifi. L'équipement Ethernet, même s'il date de 2011 au lieu de 2014, reste donc totalement valable. La commission n'est toujours pas convaincue de la nécessité d'installer le Wifi dans les classes. Est-ce pour les élèves ou pour les professeurs ? Il faut savoir si on est à l'école ou si on surfe sur internet.

Mme E. Leimgruber trouve que l'évolution technique de tout ce qui concerne l'informatique va trop vite. Il ne faut pas se jeter dans du Wifi supplémentaire alors qu'on va construire un nouveau collège. De son point de vue, l'équipement actuel est amplement suffisant.

M. O. Wälchli répond qu'il n'est évidemment pas prévu d'équiper le collège Courbet avec des bornes Wifi.

La parole n'est plus demandée. Au vote, **l'amendement de la commission des finances est accepté à une très large majorité (trois avis contraires et cinq abstentions).**

## **6. SECURITE – POPULATION – FEU**

Compte 600.3521.00

**Sécurité Riviera**

Amendement à fr. 3'100'000.— de la commission des finances

M. G. Chervet remarque que la question du coût de Sécurité Riviera a été longuement discutée lors de la séance de présentation du budget, notamment l'écart budgétaire constaté en 2015 (près d'un demi-million de

francs) entre le budget et le coût effectif. 2015 a été l'année de la mise en place de la nouvelle organisation du stationnement à La Tour-de-Peilz, avec des horodateurs qui ont remplacé pour une bonne partie les zones bleues. Cela a amené des recettes de stationnement, voire une augmentation des amendes d'ordre. Le budget de Sécurité Riviera couvre tous les coûts de police au niveau de la Riviera, mais le produit des places de stationnement et des amendes d'ordre est déduit pour chacune des communes. Ce revenu était évalué en 2015 à fr. 232'000.— environ. Le résultat effectif s'est élevé à fr. 435'000.—, soit plus de fr. 200'000.— d'écart, alors que la mise en place de la politique de stationnement n'est intervenue que durant l'été. La commission des finances était un peu empruntée quant à la forme à donner à son amendement. L'idée initiale était de corriger la charge globale de fr. 3'330'000.—, mais elle n'a pas eu beaucoup de réponses pour savoir si un conseil communal pouvait corriger un budget voté par une assemblée intercommunale. La commission des finances a donc finalement envisagé de mettre un produit, raison pour laquelle elle propose de créer un compte de recettes. Le montant de fr. 200'000.— correspond à l'écart initial, le solde de fr. 30'000.— étant prévu pour arrondir la charge de fr. 3'330'000.— à fr. 3'100'000.—. Il s'agit d'une estimation prudente, parce qu'il n'y a pas de raisons que les Boélands se comportent mieux en termes d'amendes d'ordre qu'en 2015. Il semble toutefois qu'il soit aussi possible de diminuer simplement le compte Sécurité Riviera. Pour éviter de créer une nouvelle ligne au budget, il propose plutôt d'amender le compte 600.3521.00 et de le ramener à fr. 3'100'000.—.

Mme T. Aminian comprend que cette différence entre les comptes 2015 et le budget 2017 puisse provoquer un certain nombre d'interrogations. Elle se dit toutefois contente d'entendre que l'idée de créer un compte de recettes a été abandonnée parce que, dans les comptes 2015, le poste de stationnement était de fr. 334'000.— et il est prévu au budget à fr. 320'000.—, alors que les amendes d'ordre étaient à fr. 225'000.— et sont maintenant estimées à fr. 220'000.—. Cela ne fait donc pas une grande différence. Il est difficile d'imaginer qu'on aura plus que ce qui est prévu par les spécialistes sur le terrain. Diminuer le budget global représente aussi un risque. Ce budget a été accepté par le Conseil intercommunal. S'il est respecté, qu'est-ce qui se passera avec le déficit ? Elle trouve cet exercice un peu hasardeux, mais la Municipalité laisse la responsabilité au Conseil communal et à la commission des finances.

M. G. Chervet indique que c'est un risque que la commission des finances accepte de prendre. Quand on voit les chiffres cumulés du stationnement et des amendes d'ordre, on arrive très largement en-dessus des fr. 230'000.— qui sont portés en diminution du budget d'ASR.

M. J.-Y. Schmidhauser estime que ce risque est tout à fait relatif. S'il devait s'avérer qu'ASR a réellement besoin de ces fr. 3'330'000.—, la Municipalité peut, au moment où le crédit de fr. 3'100'000.— serait épuisé, revenir avec un préavis complémentaire. Sécurité Riviera pose effectivement problème. Quand on voit la différence entre les comptes 2015 (fr. 2'628'344.60) et le budget 2017 (fr. 3'330'000.—), il faut justifier d'une augmentation des prestations. La commission n'a pas l'impression que nos délégués ont fait leur travail, ils ont voté le budget d'une association intercommunale sans trop se préoccuper du fait qu'il y a derrière des gens qui paient. Les gens qui paient, c'est la commune, et c'est au moment où l'on travaille le budget de la commune qu'on s'aperçoit des écarts. Il n'y a eu aucune justification d'une augmentation qui représente tout de même presque 1,5 point d'impôt. On demande à tout le monde de faire des efforts. Quand les augmentations ne sont même pas justifiées, le fait qu'il y ait une baisse ou une hausse d'impôts ne change rien. Il invite donc le Conseil à accepter cet amendement. Il s'agit de faire passer un message. La commune n'est pas une caisse ouverte. Si l'on veut plus de contributions, il faut offrir plus de prestations et surtout justifier les chiffres.

La parole n'est plus demandée. Au vote, **l'amendement de la commission des finances est accepté à l'unanimité.**

## **7. FAMILLE, JEUNESSE ET SPORT**

Compte 706.3525.00

### **Accueil de jour des enfants – Part. au réseau REVE**

Amendement à fr. 3'330'000.— de la commission des finances

M. G. Chervet constate que la charge de l'accueil de jour des enfants a augmenté de fr. 635'650.— par rapport au budget 2016. Il ne s'agit en aucun cas de pénaliser les citoyens qui ont voté contre l'augmentation des impôts, mais on ne peut pas toujours faire plus avec le même argent. Aujourd'hui, c'est même avec moins, puisque la facture sociale continue à augmenter de façon inexorable. Il faut aussi prendre nos responsabilités en matière budgétaire. La commission des finances propose de neutraliser l'augmentation prévue au budget 2017 et de ramener ce compte à sa charge initiale de fr. 3'330'000.—. Le dernier amendement de la commission des finances n'a pas lieu d'être puisqu'il n'y a en fait pas de facturation interne.

M. O. Wälchli rappelle que plusieurs aides au démarrage, financées par le Canton, arrivent ou vont arriver à

terme. La dernière en date, c'est la garderie des Ecureuils aux Monts-de-Corsier et cette année se terminait celle du Domaine du Parc, qui est une structure importante quant au nombre de places et donc de la subvention cantonale. Douze nouvelles places en UAPE ont été ouvertes à la rentrée scolaire et il y a toujours une liste d'attente. La facturation se fait en fonction du revenu des parents. Des adaptations ont été faites pour que la participation des parents soit plus élevée en rapport avec celle des communes ou des partenaires. Evidemment que cela touche essentiellement les gros salaires et il a été constaté, courant 2016, que ces gros revenus trouvent d'autres solutions de garde et quittent le réseau. Dès lors, ce ne sont plus que des personnes aux revenus modestes ou moyens qui placent leurs enfants. Le réseau REVE est un réseau intercommunal ; la commune va donc recevoir des factures de la part du réseau et elle devra les payer. Diminuer le budget est un risque à prendre. Dans la pratique, cette économie de fr. 600'000.— aura pour conséquence que le réseau ne prendra pas de nouveaux petits Boélands dans ses structures en 2017 et lorsqu'un enfant de La Tour-de-Peilz quittera une garderie, c'est un enfant d'une autre commune qui pourra prendre sa place. Il invite donc le Conseil à refuser l'amendement de la commission des finances.

Mme A.-M. Arnaud remarque que la commission des finances a comparé les montants du budget 2017 avec celui de 2016. Le budget qui nous est proposé pour 2017 annonce un montant de fr. 3'963'400.—, ce qui représente une augmentation de fr. 1'607'853.— par rapport aux comptes 2015. Des explications viennent peut-être de nous être données, mais cela ne justifie pas toute cette augmentation, qui est quand même énorme.

M. G. Chervet indique que le but de la commission des finances n'était pas de couper dans les prestations. Revenir au niveau des comptes 2015 aurait été non seulement une non-augmentation des prestations, mais une régression. En 2016, plusieurs garderies ont été ouvertes, offrant des places d'accueil supplémentaires. Il ne s'agit pas de punir la population, mais il faut être responsable ; on ne va pas dépenser plus en ayant moins. Il se dit partisan des places en crèche, mais la part communale est passée en dix ans de moins d'un million de francs à près de 4 millions, soit 4x plus. C'est énorme. Le besoin existe, mais on n'arrivera jamais à satisfaire toutes les demandes. Se pose quand même la question du fonctionnement du réseau REVE parce qu'à aucun moment un législatif n'a voté la hausse des charges ou du nombre de places. Les conseils communaux doivent pouvoir donner leur avis, comme cela a été le cas pour les nouvelles lignes VMCV. Quand on a accepté l'ouverture de ces lignes, on a pris le pari qu'on aurait plus de financement. Cela n'est pas le cas au final, mais on s'est engagé à financer ces investissements. Mis à part les garderies qu'on a ouvertes et pour lesquelles on fait des travaux à La Tour-de-Peilz, le seul moyen de regard qu'on a sur le réseau REVE, c'est par le budget et les comptes, ce qui paraît assez insatisfaisant.

M. J.-Y. Schmidhauser constate que la Municipalité nous invite à ne pas voter une diminution, alors que la commission des finances propose de ne pas voter une augmentation. Ce n'est pas tout à fait la même chose. Si la population dit qu'elle ne veut pas de hausse d'impôts, on ne peut pas continuer à augmenter indéfiniment les prestations. Bien sûr qu'on aimerait mieux couvrir les besoins - et on sait qu'ils sont grands - mais on ne peut pas le faire sans augmenter les moyens qui sont nécessaires. Le souci de la commission des finances était de maintenir les prestations actuelles. Il voit là aussi un problème de justification. Lorsqu'on demande des hausses qui correspondent à trois points d'impôts, le minimum serait de les expliquer. Tout le monde est assez d'accord pour dire qu'il faut accorder plus d'argent pour la petite enfance, mais il faut justifier les fortes augmentations qui sont demandées. Au vu des circonstances actuelles, la proposition de la commission des finances est un bon compromis, raison pour laquelle il encourage le Conseil à soutenir cet amendement.

M. S. Overney est actif dans les structures de garderies depuis leur création il y a maintenant 16 ans. En 2015, l'offre était largement lacunaire. Ce qui coûte aujourd'hui, ce sont les structures qui ont été mises en place ces dernières années et qui étaient couvertes par des subsides. Le coût à la place n'a pas beaucoup augmenté. Les principales dépenses dans le budget, ce sont les salaires. La loi impose un certain type d'encadrement, avec du personnel hautement qualifié sur lequel on ne peut pas économiser. Les garderies ne sont pas luxueuses, leur fonctionnement non plus. Il s'agit d'un vrai service à la population, qui a sa raison d'être parce qu'il y a des gens qui travaillent et qui n'ont pas de solution pour garder leurs enfants. Il y a un 2<sup>ème</sup> rôle qui devient très important, c'est la socialisation. A l'école primaire, on voit très nettement la différence entre les enfants qui ont pu être socialisés de cette façon et ceux qui ne le sont pas. Ce serait donc un mauvais calcul que de croire qu'on peut faire une économie de ce côté-là de façon sociétale et par rapport aux services qu'une commune qui grandit se doit d'offrir à ses habitants.

M. Ch. Anglada invite le Conseil à soutenir l'amendement de la commission des finances. Les structures de la petite enfance sont une des marges de manœuvre que nous avons face à la décision d'une majorité de la population de limiter les possibilités financières de la commune. Ce n'est clairement pas de gaité de cœur, parce que cela touche des parents qui, en plaçant leurs enfants dans une garderie, se donnent la possibilité de travailler. C'est donc en quelque sorte une balle que la commune se tire dans le pied dans la mesure où plusieurs études

montrent clairement qu'un franc investi dans ces structures - qui ont certes un coût, mais qui est justifié - permet d'en rapporter quatre en termes de revenus fiscaux. C'est un moyen qui est regrettable, mais que peut avoir la commune pour adapter ses finances.

La parole n'est plus demandée. Au vote, **l'amendement de la commission des finances est accepté à une large majorité (quelques avis contraires et six abstentions).**

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

M. J.-Y. Schmidhauser remarque que la commission des finances proposait un déficit présumé de fr. 889'140.-. Le travail du Conseil ce soir a permis un gain de fr. 1'000.— en 2h30 de débats. Mais cela a surtout permis de passer en revue l'intégralité du budget. Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport de la commission des finances, modifiées avec les chiffres définitifs suite aux amendements qui ont été acceptés.

Au vote, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées telles qu'amendées à l'unanimité, comme suit :**

### LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal n° 25/2016, 2ème version
- oui le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

#### d é c i d e

d'approuver le projet de budget de fonctionnement de la Commune pour l'exercice 2017 tel qu'amendé et prévoyant :

- Charges CHF 60'852'710. --
- Revenus CHF 59'963'920. --
- Déficit présumé CHF 888'790. --

### 3. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations

Interpellation de M. M. Rohrer intitulée « Budget 2017 – Investissements »

Le texte de cette interpellation, qui est soutenue réglementairement, est le suivant :

« Au nom du groupe LTDPL & PBD, j'aimerais encore attirer l'attention du CC et de la Municipalité sur trois points contenus dans le plan d'investissements 2017 : leurs dates de réalisations prévues pour 2017.

L'année prochaine sera pour notre commune « l'année des vaches maigres » et ces trois points totalisent à eux seuls un montant de 2 Mios 850'000.- frs d'investissements.

#### 2017 : Place de jeux Roussv

450'000. -- frs sont prévus pour le réaménagement de la place de jeux au jardin Roussy, du parc et de ses quais. En revanche, seulement 250'000. -- frs étaient inscrits au budget de 2016

Avons-nous les moyens financiers pour se permettre de tels investissements du moins en 2017 ?

#### 2017 : Entre-Deux-Villes

2 Mios sont prévus pour le réaménagement de cet ensemble de routes pour 2017 alors que, sur le budget précédent, ces travaux n'étaient envisagés qu'en 2018 !

Faut-il vraiment anticiper cet investissement ? Ces travaux sont à mon avis intimement liés à la réalisation du parking souterrain que la Ville de Vevey souhaiterait réaliser au rond-point d'Entre-deux-Villes.

Une simultanéité et une coordination étroite des deux chantiers me semblent indispensables. Une telle coordination entre les deux municipalités et les services des deux villes concernées, a-t-elle eu et a-t-elle lieu ?

#### 2017 : Giratoire ch. des Boulingrins / rte de Blonav

Finalement, j'aimerais soulever le cas du giratoire du chemin de Boulingrins/route de Blonav, planifié pour une somme de 400'00.-- frs.

La déviation actuelle qui est mise en place suite aux travaux de la route de St.-Légier, sis sur les territoires de Vevey et St.-Légier et drainant la circulation de sortie de Vevey-Est, durera jusqu'à fin 2017 (selon les panneaux d'affichage et une communication de la Municipalité de St.-Légier).

Ne serait-il pas plus opportun de repousser ces travaux à 2018 ?

Je remercie la Municipalité de nous apporter ses réponses lors du prochain Conseil communal le 1<sup>er</sup> février 2017. »

M. le Syndic estime que cette interpellation n'a aucune raison d'être puisque la Municipalité devra de toute manière présenter au Conseil le plafond d'endettement et les investissements pour la législature. Ces deux documents feront donc office de réponse à cette interpellation.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. **Le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.**

#### **4. Propositions individuelles et divers**

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, Mme la Présidente lève la séance à 23h05.

#### **AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

La Présidente

La Secrétaire

G. Pasche

C. Dind